



Swisscom garantit un enregistrement et un archivage sûrs des transactions financières par téléphone

Swisscom lance le Managed Service Mobile Voice Recording. Les instituts financiers peuvent notamment enregistrer et stocker de façon sûre les conversations téléphoniques sur mobiles, les SMS et les informations de connexion. Ils répondent ainsi également aux exigences de l'autorité de surveillance des marchés (FINMA).

Mobile Voice Recording (MVR) enregistre les conversations sur mobiles, les SMS et les données de connexion, et les archive sous forme cryptée pendant deux ans minimum. Pour activer le service, les prestataires financiers enregistrent auprès de Swisscom leurs raccordements mobiles soumis à enregistrement. L'enregistrement s'effectue indépendamment de l'appareil et sans délai, il est en effet réalisé directement sur le réseau mobile. En outre, aucun logiciel spécifique pour le terminal n'est nécessaire.

Pour les communications vers un raccordement enregistré pour Mobile Voice Recording, l'appelant entend tout d'abord un message l'informant de l'enregistrement. Les conversations enregistrées sont stockées sous forme de fichiers cryptés dans les centres de calculs de Swisscom en Suisse, et complétées d'informations de connexion comme la date, la durée de conversation et le numéro d'appel. Le cryptage des contenus est effectué via le procédé Public Key, par lequel seul le client, en tant que propriétaire de la Private Key, peut accéder aux fichiers. Ces derniers peuvent être décryptés uniquement par une personne autorisée au préalable. Tous les accès font l'objet de rapports.

L'enregistrement des communications mobiles correspond à la réglementation actuelle des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA, exige que notamment dans le commerce des valeurs mobilières, les conversations téléphoniques internes et externes ainsi que les informations de connexion s'y rapportant soient enregistrées et stockées pendant au moins deux ans. Cette obligation comprend les conversations ainsi que les correspondances électroniques (SMS) via les mobiles. L'utilisation de moyens de communication ne garantissant pas d'enregistrement n'est plus



swisscom

Communiqué de presse

admise. Au plus tard début 2017, les conversations sur les réseaux fixes comme sur les réseaux mobiles devront être enregistrées également dans les Etats membres de l'UE et de l'EEE. Le service Mobile Voice Recording de Swisscom fonctionne indépendamment du lieu, tout comme pour les communications sur mobiles à l'étranger.

Adrian Mühlethaler, Product Manager Mobile Voice Recording chez Swisscom: «Grâce à Mobile Voice Recording, nos clients sont en mesure de répondre aux nouvelles contraintes imposées par la FINMA. Nous sommes fiers d'être le premier opérateur de communication mobile suisse à proposer une solution qui tient compte par ailleurs des directives financières renforcées du Parlement européen».

Pour plus d'informations sur le Mobile Voice Recording: www.swisscom.ch/mvr, ainsi que la circulaire 2013/8 de la FINMA: www.finma.ch/d/regulierung/Documents/finma-rs-13-08-d.pdf

Berne, le 12 janvier 2015